



# Les élections

## 1. Qui peut être électeur ou candidat ?

Électeurs : Les enfants de CM1, CM2, et 6<sup>ème</sup> habitant à Mûrs-Érigné.

Candidats : Les enfants de CM1, CM2, et 6<sup>ème</sup> habitant à Mûrs-Érigné, **ayant obtenu l'autorisation de leurs parents et préparé une profession de foi. Ils devront se présenter par liste de 3 candidats (2 titulaires + 1 suppléant).**

## 2. Comment seront désignés les conseillers enfants ?

Les électeurs voteront chacun pour une liste de candidats.

4 listes devront être élues.

**En dessous de 3 listes candidates, nous serons contraints d'annuler les élections.**

Le mode de scrutin :

Sont déclarées élues, les listes qui obtiennent le plus de voix dans la limite des sièges à pourvoir. En cas d'égalité des voix, la liste de plus âgée est déclarée élue (moyenne des trois âges).

Durée du mandat :

Le mandat durera 2 ans.

## 3. La campagne électorale

Que faut-il faire pour être candidat ?

Chaque enfant de chaque liste devra disposer son bulletin de candidature ainsi que l'autorisation parentale auprès de la Ville **avant le 28 janvier 2025.**

Comment faire savoir à tout le monde qu'on est candidat ?

Chaque liste remplira un formulaire où sera présentée la profession de foi de chaque liste et quoi sera affichée au sein des écoles ainsi qu'à l'Hôtel de Ville.

## 4. La vie du Conseil

### Que devrai-je faire si je suis élu(e) ?

- Représenter les enfants de la commune. • Consulter et informer mes camarades des sujets discutés en CME.
- Proposer à l'assemblée des projets et des idées dont certains pourront aboutir à des actions concrètes. Qui m'aide et m'accompagne ?
- Le Maire et le délégué municipal en charge du CME président les séances plénières.
- Des adultes accompagnateurs (élus, parents et animateurs) encadrent et suivent les enfants dans leurs projets.
- Les adjoints, les élus, les enseignants, ainsi que les partenaires associatifs épaulent les enfants suivant la nature des projets.

### Comment ?

- Les conseils municipaux de enfants auront lieu 4 fois par an, le mercredi matin. Un planning des séances sera fixé en amont et distribué à l'ensemble des enfants élu(e)s.
- En fonction des projets et des événements sur la commune, de nouvelles réunions pourront être mises en place si besoin.